

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Avril 2018

Commune de
PAULHAN

N° 2018/04/01

Date de la convocation	04/ 04/ 2018
	<u>Votes</u> : 22
Présents : 21	Pour : 20
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 2

L'an deux mille dix huit et le douze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mme GUERIN Audrey à Mr ALEIX Bertrand

Objet : Approbation du compte administratif 2017 de la commune

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, déléguée aux finances ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2017.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180412-2018-04-01-DE
Date de télétransmission : 16/04/2018
Date de réception préfecture : 16/04/2018

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

Investissement	BP2017	DM2017	CA2017
Dépenses	3 137 891	638 585	2 467 058,86
Recettes	3 137 891	638 585	2 419 698,21

Fonctionnement	BP2017	DM2017	CA2017
Dépenses	3 825 741	90 597	3 090 105,47
Recettes	3 825 741	90 597	4 013 524,35

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, chargée des finances, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 2 Abstentions

- Adopte le compte administratif 2017 de la commune,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180412-2018-04-01-DE
Date de télétransmission : 16/04/2018
Date de réception préfecture : 16/04/2018